



RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

PREAVIS no 09/2016

Demande de crédit pour l'octroi d'une subvention d'investissement
à la paroisse de Saint Nicolas de Flüe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont été convoqués le lundi 29 août 2016 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil: M. A : Roth, Président
M. C. Marel, Vice-président
M. D. Bérard, secrétaire
M. M. Markides

Municipalité: M. G. Muheim, Syndic
Mme Ch. Dupertuis
Mme N. Greiner-Meylan
Mme C. Schiesser
M. Ph. Michelet (excusé)

Commission des finances: M. J.-P. Bolay, Président
Mme Ch. Touati de Jonge
M. J.-C. Favre
M. M. Henchoz
Mme Ch. Juillerat (excusée)

Service Technique: M. D. Gamboni

Commission technique: Mme L. Ogliaro
Mme S. Gillard
M. P. Latorre

Préambule:

L'Eglise St Nicolas de Flüe est située sur le territoire de la commune de Lausanne, à l'Avenue de Chailly 38.

Elle a été inaugurée en mars 1965 et elle accueille les fidèles catholiques des communes de Lausanne Pully et Belmont (notre commune n'ayant pas de lieu de culte catholique).

Présentation:

Après 50 ans d'exploitation, la paroisse souhaite rénover le volume intérieur de l'église

Lors de la séance susmentionnée, la Municipalité a présenté ce préavis de façon claire. La loi du 9 janvier 2007 sur les relations entre les Etats et les Eglises reconnues de droit publique stipule, à son article 23 (al 1 et 2), que: "*les communes pourvoient au frais nécessaires d'exploitation et d'entretien courants des lieux de culte utilisés par L'EERV et la FEDEC-VD.*"

Elles prennent en charge l'entretien lourd nécessaire des lieux de cultes mentionnés à l'alinéa premier après concertation avec les paroisses concernées "

Le montant de la subvention sollicitée a été arrêté d'un commun accord entre les 3 communes qui se partageront la facture des travaux du lieu de culte, selon la clé de répartition en vigueur dans la convention tripartite de 2003 soit 23% pour la commune de Belmont.

C'est en 2009 déjà que le conseil de paroisse a mandaté un bureau d'architecte afin de faire une première étude sur l'état du bâtiment et un concept d'intervention.

Un nouveau devis établi en février 2016 se monte à environ 1'150'000.-, il a été validé par la commune de Lausanne.

Pour tout ce qui touche le financement, nous vous prions de vous référer au rapport de la Commission des finances.

Les communes de Belmont et Pully n'ont, semble t'il, pas de pouvoir décisionnel sur la nature des travaux.

Afin de mieux comprendre à quoi correspond la nature de ces travaux, Mme Dupertuis, municipale, a proposé une visite sur place avec M de Weck, président du conseil de paroisse et M. Longchamp, architecte responsable de la rénovation mais aussi petit fils de l'architecte qui a construit l'édifice en 1964 !

Mesdames Ogliaro et Gillard, membres de la commission technique, ainsi que Mme Touati de Jonge membre de la commission des finances, se sont donc déplacées sur le site pour visualiser et comprendre les futurs travaux ainsi que pouvoir poser directement certaines questions.

Nous avons pu constater que l'église présente un état de dégradation visuelle avancé, notamment les murs et la voûte de la toiture souillé par une suie noir, M Lonchamp, architecte, a pu nous expliquer pourquoi une rénovation superficielle, lessivage et peinture des surfaces uniquement, n'apporterait qu'une réponse très limitée dans le temps et ne résoudrait pas la problématique du noircissement des surfaces intérieures.

En effet cette problématique est essentiellement due au mode de distribution de la chaleur par des corps de chauffes à haute température et une inétanchéité de l'enveloppe du bâtiment.

Nous avons aussi été frappées par l'acoustique pas toujours agréable en fonction de votre emplacement dans l'église.

Les travaux envisagés comprennent donc:

- le désamiantage,
- l'amélioration de l'isolation thermique et acoustique ainsi que l'étanchéité à l'air de l'enveloppe
- la mise en place d'une distribution de chaleur à basse température
- le nettoyage et la rénovation des surfaces intérieures par aérogommage pour les éléments de béton
- la mise en valeur esthétique des caractéristiques de l'église et la réduction des charges d'exploitation
- la révision des éléments de menuiserie
- la sauvegarde du patrimoine bâti. (l'église est répertoriée au recensement architectural en note 3 et les vitraux sont inscrit à l'inventaire en note 2)

Une fois ces travaux effectués le bilan énergétique sera grandement amélioré, le système de chauffage étant aussi modifié pour passer du mazout au gaz.

Toutes les explications données par l'architecte et le responsable du conseil de paroisse, nous ont parues claires et convaincantes, les travaux effectués ne concernent effectivement que l'intérieur de l'église et semble réellement nécessaire.

Les travaux ont commencés ce mois et devraient être terminés pour la célébration de Pâques 2017.

Conclusion:

Suite aux informations données par la municipalité ainsi qu'à celles données par l'architecte, l'ensemble des travaux précités, semble justifié et nécessaire.

Au vu de ce qui précède, la Commission technique unanime se rallie aux conclusions du préavis no 09 /2016 et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission technique :

Laurence Ogliaro

Pietro Latorre

Sandra Gillard

.....
Fait à Belmont-sur-Lausanne le 15 septembre 2016